



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-44

## Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable

### **1. Secteur d'application**

Innovation favorisant les économies d'énergie.

### **2. Dénomination et objet**

Programme porté par Unis-Cité en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France, qui vise à sensibiliser et former les habitants des territoires ruraux et périurbains, en particulier les ménages aux revenus modestes rencontrant des difficultés de mobilité, aux enjeux et pratiques de la mobilité économe en énergies fossiles, et faire émerger, sur la base de diagnostics partagés des pratiques et besoins, des solutions collectives de mobilité avec et pour les habitants des communes rurales.

Ce programme a pour objectif, d'ici 2022, d'être déployé sur 15 territoires ruraux et péri-urbains et de toucher au moins 50 000 personnes.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 677 GWh cumac sur la période 2020-2022.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les contributions versées jusqu'au 31 décembre 2022, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, Unis-Cité, et les autres parties concernées.

### **4. Volume de certificats en kWh cumac**

Volume de certificats	=	Contribution (en €)	/	Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)
V		C		0,005